



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 17 septembre 2025

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 17 septembre 2025, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Sylvain Bergeron, préfet suppléant à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe et Jean Côté.

Mme Lina Labbé, préfète, est absente en raison d'une urgence et n'a pu être remplacée.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

M. Sylvain Bergeron, préfet suppléant, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Bergeron procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet suppléant
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2025
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2025
5. Fonds Région et ruralité (FRR) – volet 2 – Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2025-2026
6. Fonds Région et ruralité (FRR) – volet 3 – Projet Signature – Services professionnels en architecture et aménagement paysager – Octroi d'un contrat
7. Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises
 - 7.1 Convention de subvention 2025-2026 – Autorisation de signature
 - 7.2 Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 – Adoption
8. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Politique d'investissement 2025-2029 - Adoption
9. Gestion des matières résiduelles – Plan de mise en œuvre 2024-2031 – Adoption
10. Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) – Entente relative à la coordination d'une démarche de valorisation du pont de l'Île-d'Orléans existant dans le cadre du projet de reconstruction du pont – Autorisation de signature
11. Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 – Autorisation de signature
12. Révision évaluation foncière – Octroi d'un mandat de défense (dossier Onésime Pouliot)
13. Bureau d'accueil touristique – Réparations du stationnement
14. Adoption des dépenses du mois de juillet 2025
15. Adoption des dépenses du mois d'août 2025
16. Correspondance



N° de résolution
ou annotation

L'impression a été inversé: pp. paires vs
impaires cc

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la réunion

Résolution 2025-09-126

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite d'une modification et d'un ajout au point 13 :

13. Bureau d'accueil touristique – Entretien

- 13.1 Réparations du stationnement ;
- 13.2 Abattage d'un arbre endommagé ;

le point 17. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 06 août 2025

Résolution 2025-09-127

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 06 août 2025, tel que déposé.

4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 06 août 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Fonds Région et ruralité (FRR) – volet 2 – Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2025-2026

Résolution 2025-09-128

Considérant la signature de l'entente de « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC via la résolution 2025-08-118 ;

Considérant que pour l'année financière 2025-2026, le ministre verse un premier montant de 678 209 \$, lequel représente 30 % du montant délégué ;

Considérant que les priorités annuelle 2025-2026 adoptées par le Conseil de la MRC via la résolution 2024-11-150 totalisaient 600 334 \$ et qu'il y a lieu de les bonifier ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter les priorités annuelles révisées 2025-2026 telles que présentées en date du 17 septembre 2025 ;
- De le transmettre au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

6. Fonds Région et ruralité (FRR) – volet 3 – Projet Signature – Services professionnels en architecture et aménagement paysager – Octroi d'un contrat



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2025-09-129

Attendu que la MRC a transmis le 16 juillet 2025 un appel d'offres sur invitation ainsi que trois (3) addendas pour des services professionnels en architecture et aménagement paysager auprès de dix (10) firmes ;

Attendu que quelques firmes ont décliné l'invitation et que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, quatre (4) propositions conformes aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que les quatre (4) propositions conformes ont été évaluées par un comité spécifiquement créé pour ce mandat selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que les quatre (4) firmes, soit Bourgeois Lechasseur, Boon Architecture, Groupe Régis Côté et MTA Architectes ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des quatre (4) firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Bourgeois Lechasseur	89	62 870 \$	22,11	1
Boon Architecture	82	85 860 \$	15,37	3
Groupe Régis Côté	89	97 210 \$	14,30	4
MTA Architectes	79	64 574 \$	19,98	2

Attendu que la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé est Bourgeois Lechasseur ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu** à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat à Bourgeois Lechasseur pour des services professionnels en architecture et aménagement paysager moyennant des honoraires de 62 870 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à leur soumission du 3 septembre 2025 ;
- D'assumer 20% des honoraires, soit 12 574 \$ à même le poste budgétaire réservé à cet effet ;
- D'assumer 80% des honoraires, soit 50 296 \$ à même l'enveloppe du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 3 – Projet Signature ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre de services dans le cadre de cet appel d'offres.

7. Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises

7.1 Convention de subvention 2025-2026 – Autorisation de signature

Résolution 2025-09-130

Attendu que le Ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise ;

Attendu que les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataires, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs ;

Attendu que dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020 ;

Attendu que ces ressources seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu ;

Attendu que la ministre a été autorisée à octroyer à chacune des MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin ;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut notamment prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

Attendu qu'en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une Convention de subvention afin de préciser les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ de la ministre à la MRC pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, pour le Réseau accès PME ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En **conséquence**, sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la ~~préfète~~, ~~Mme Lina Labbé~~, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans, la Convention de subvention pour le déploiement du Réseau accès PME visant le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

cc directrice générale, Mme Chantale Cormier,

7.2 Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 – Adoption

Résolution 2025-09-131

Considérant la signature de la convention d'aide financière 2025-2026 pour le déploiement du Réseau Accès PME entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC de L'Île-d'Orléans le 17 septembre 2025 via la résolution 2025-09-130 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2025-2026 ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2025-2026, tel que présenté en date du 17 septembre 2025 ;
- De le transmettre au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

8. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Politique d'investissement 2025-2029 - Adoption

Résolution 2025-09-132

Considérant la signature de l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) 2025-2026 entre le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans via la résolution 2025-08-119 ;

Considérant que cette entente de délégation prévoit notamment de nouvelles modalités de versement ;

Considérant les différentes variations du climat économique nord-américain ainsi que les adaptations possibles pouvant être offertes aux entreprises de l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser la Politique d'investissement du FRCN et que le Comité d'experts en développement économique de la MRC recommande au Conseil d'apporter les modifications proposées à la Politique d'investissement du Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) 2025-2029, telles que révisées par le comité le 11 septembre 2025 ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter la Politique d'investissement du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) 2025-2029
(version révisée du 11 septembre 2025).

9. Gestion des matières résiduelles – Plan de mise en œuvre 2024-2031 – Adoption

Résolution 2025-09-133

Considérant que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec est en vigueur depuis mars 2024 ;

Considérant que, dans ce contexte, la MRC doit réviser le Plan de mise en œuvre 2017-2021 adopté par le Conseil via la résolution 2017-04-35 ;

Considérant que plusieurs consultations ont permis aux représentants municipaux et aux citoyens de participer aux démarches d'élaboration de ce plan de mise en œuvre ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan de mise en œuvre 2025-2032 de la MRC de L'Île-d'Orléans, tel que présenté en date du 17 septembre 2025 et élaboré dans le cadre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec 2024-2031.

10. Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) – Entente relative à la coordination d'une démarche de valorisation du pont de l'Île-d'Orléans existant dans le cadre du projet de reconstruction du pont – Autorisation de signature

Résolution 2025-09-134

Attendu que le 2 avril 2024, la Ministre des Transports a signé un contrat de conception et de construction pour le nouveau pont de l'Île-d'Orléans ;

Attendu que le pont existant de l'Île-d'Orléans sera démantelé à la suite de la mise en service du nouveau pont, que ce démantèlement sera réalisé dans un milieu sensible et qu'à titre de mesure d'atténuation des impacts sur le milieu humain, le patrimoine et le paysage, une démarche particulière comportant plusieurs aspects d'intérêt pour la population sera établie ;

Attendu qu'en 2021, à la suite d'une large consultation publique, la Ministre a créé le comité Actions valorisation, lequel a procédé à l'élaboration d'une première version d'un plan d'action pour la mise en valeur du pont existant à la suite de son démantèlement ;

Attendu que la réalisation d'une démarche de valorisation a été intégrée au décret environnemental 1068-2022 émis par le Gouvernement du Québec le 15 juin 2022 pour la construction du nouveau pont et la démolition du pont existant, et qu'en raison de la condition 12 dudit décret, la Ministre doit établir une démarche de valorisation du pont existant ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la portée de la démarche de valorisation, tel que recommandée par le comité Actions valorisation, doit se traduire par des actions qui impliquent et dynamisent le milieu ;

Attendu que la Ministre considère que l'expertise de la MRC et sa connaissance du milieu lui permettront d'atteindre l'objectif de la démarche de valorisation, qui est de mobiliser le milieu pour participer à la mise en œuvre d'actions de valorisation ;

Attendu que la MRC a confirmé son intérêt à prendre sous sa responsabilité la coordination de la démarche de valorisation du pont existant via la résolution 2024-05-57 ;

Attendu que pour l'appuyer dans la coordination et la priorisation des actions, la MRC devra notamment mettre en place un comité de coordination, un comité décisionnel ainsi que des comités de travail ciblés réunissant des experts de domaines connexes ;

Attendu que la priorisation des actions et la planification budgétaire annuelle devront être entérinées par le comité décisionnel issu de la structure de gouvernance mise en place ;

Attendu que la Ministre souhaite fournir une contribution financière d'un montant maximal d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$) en échange des activités réalisées par la MRC pour la coordination de la démarche de valorisation ;

Attendu que la MRC est habilitée à conclure la présente entente en vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** :

- De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente de collaboration entre le gouvernement du Québec et la MRC ;
- D'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé, à signer pour et au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans l'entente concernant la coordination par la MRC d'une démarche de valorisation du pont de l'Île-d'Orléans existant dans le cadre du projet de reconstruction du pont.

11. Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 – Autorisation de signature

Résolution 2025-09-135

Considérant l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 qui a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour les exercices financiers 2025-2026 à 2029-2030 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que ladite Entente est conclue dans le cadre de la mise en œuvre de l'action transversale 9 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (Stratégie égalité) ;

Considérant que ladite Entente contribue à soutenir la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de projets alignés sur les priorités définies ;

Considérant que la participation financière des MRC est prise en charge par la table des Préfets de la Capitale-Nationale en vertu de la résolution du 15 avril 2025 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière à signer, au nom et pour la MRC de L'Île-d'Orléans, l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 ;
- Que la contribution financière de 1 284,67 \$ de la MRC de L'Île-d'Orléans pour les années 2025-2026 et 2026-2027 soit prise en charge par la table des Préfets de la Capitale-Nationale.

12. Révision évaluation foncière – Octroi d'un mandat de défense (dossier Onésime Pouliot)

Résolution 2025-09-136

Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est un membre régulier de la Fédération québécoise des municipalités et paie une cotisation au Fonds de défense depuis au moins un an ;

Considérant que Ferme Onésime Pouliot a déposé une requête au Tribunal administratif du Québec contre la MRC de L'Île-d'Orléans et la municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans concernant l'ajout des abris de type tunnels à titre de bâtiments agricoles dans les rôles d'évaluation foncière 2022-2024 et 2025-2027 ;

Considérant que la question en litige est d'intérêt collectif, et non pas de nature purement locale, et est suffisamment identifiée et précise ;

Considérant que la question en litige n'a, à ce jour, jamais été soumise à un tribunal et conséquemment tout précédent est absent à cet égard ;

Considérant que des procédures ont été initiées et un jugement définitif n'a pas encore été rendu au moment de la formulation de la présente demande ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'autoriser Mme Chantale Cormier, directrice générale / greffière-trésorière, à déposer, au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans, une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités et à signer tout document nécessaire à une telle demande.

13. Bureau d'accueil touristique – Entretien

13.1 Réparations du stationnement

Résolution 2025-09-137

Considérant que le stationnement du Bureau d'accueil touristique nécessite un nouveau profilage afin de faciliter l'écoulement des eaux :

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de gré à gré à Gosselin Tremblay Excavation, moyennant des coûts de 2 995 \$ (excluant les taxes applicables), à même les surplus cumulés de la MRC.

13.2 Abattage d'un arbre endommagé

Résolution 2025-09-138

Considérant qu'une tempête de vent a endommagé sérieusement un arbre et qu'après évaluation, il y a lieu de l'abattre ;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de trois (3) entreprises d'émondage ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Émondage Tarzan à l'île Inc., moyennant des coûts de 1 000 \$ (excluant les taxes applicables), à même les surplus cumulés de la MRC.

14. Adoption des dépenses du mois de juillet 2025

Résolution 2025-09-139

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2025, lesquelles s'élèvent à 726 128,79 \$.

15. Adoption des dépenses du mois d'août 2025

Résolution 2025-09-140

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'août 2025, lesquelles s'élèvent à 348 403,35 \$.

16. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

18. Période de questions

Aucune question n'est posée.

19. Levée de la réunion

Résolution 2025-09-141

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h18.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 08 octobre 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Sylvain Bergeron
Préfet suppléant